

20 février 2019

Communiqué

UBS va interjeter appel contre le jugement du Tribunal français sur le dossier transfrontalier

Zurich/Bâle, 20 février 2019 – Le Tribunal de grande instance (TGI) de Paris a rendu aujourd’hui son jugement sur le dossier transfrontalier d’UBS AG et d’UBS (France) SA et les a déclarées coupables de démarchage bancaire illégal et de blanchiment de fraude fiscale. La Cour a prononcé une amende de respectivement 3,7 milliards d’euros et 15 millions d’euros ainsi que des dommages et intérêts à hauteur de 800 millions d’euros.

UBS conteste vigoureusement ce jugement. La banque a réfuté de manière constante toute infraction criminelle dans ce dossier, et ce depuis le début de l’instruction et pendant le procès. Cette condamnation n’est étayée par aucune preuve concrète mais repose au contraire sur des allégations infondées de la part d’anciens employés de la banque qui n’ont même pas été entendus durant le procès.

Aucune preuve n’a été apportée qu’un client français ait été démarché sur le territoire français par un chargé d’affaires d’UBS AG dans le but d’ouvrir un compte en Suisse. Comme aucune infraction n’a été constatée en France, cette décision revient à appliquer le droit français en Suisse. Elle porte atteinte à la souveraineté du droit suisse et pose d’importantes questions de territorialité.

Le jugement rendu ne parvient pas à s’écarter d’idées préconçues, en incriminant la banque pour avoir proposé certains services qui sont légitimes et standards au regard du droit suisse et qui sont également couramment utilisés dans d’autres juridictions.

Le verdict ne donne pas non plus de preuve substantielle, ni ne présente une méthodologie crédible pour justifier le calcul de l’amende et des dommages et intérêts. L’accusation de blanchiment de fraude fiscale est sans fondement dès lors que le délit préalable de fraude fiscale commise par des contribuables français n’a pas été prouvé. UBS a respecté et appliqué les dispositions légales suisses et françaises ainsi que la Directive européenne sur la fiscalité de l’épargne qui est entrée en vigueur en 2004.

UBS entend interjeter appel du verdict et va évaluer si la décision écrite nécessite des actions supplémentaires. Conformément au droit français, un recours a un effet suspensif sur le jugement du tribunal et implique le transfert du dossier à la Cour d’Appel qui devra réétudier le cas dans son intégralité.

UBS Group SA et UBS SA

Contacts

Suisse: +41-44-234 85 00
Royaume-Uni: +44-207-567 47 14
Continent américain: +1-212-882 58 57
Asie Pacifique: +852-297-1 82 00

www.ubs.com/media

Notice to investors

This document and the information contained herein are provided solely for information purposes, and are not to be construed as a solicitation of an offer to buy or sell any securities or other financial instruments in Switzerland, the United States or any other jurisdiction. No investment decision relating to securities of or relating to UBS Group AG, UBS AG or their affiliates should be made on the basis of this document. Refer to UBS Group AG's fourth quarter 2018 report, UBS Group AG's and UBS AG's third quarter 2018 report and the Annual Report on Form 20-F for the year ended 31 December 2017 for additional information. These reports are available at www.ubs.com/investors.

Cautionary statement regarding forward-looking statements

This document contains statements that constitute forward-looking statements. While these statements represent UBS's judgments and expectations concerning the matters described, a number of risks, uncertainties and other important factors could cause actual developments and results to differ materially from UBS's expectations. Additional information about those factors is set forth in documents furnished and filings made by UBS with the US Securities and Exchange Commission, including UBS Group AG's fourth quarter 2018 report, UBS Group AG's and UBS AG's third quarter 2018 report and the Annual Report on Form 20-F for the year ended 31 December 2017. UBS undertakes no obligation to update the information contained herein. UBS specifically prohibits the redistribution or reproduction of this material in whole or in part without the prior written permission of UBS, and UBS accepts no liability whatsoever for the actions of third parties in this respect.